

Comme promis, voici trois onces d'enjeux bien craquants. Suivez bien la recette. Effet tonique des risques soulevés garanti.

Le conseil d'administration est composé de 12 administrateurs qui, pendant leur mandat de deux ans, prennent scrupuleusement les décisions à votre place, et en votre nom. Chaque année, au printemps, vous votez pour en choisir quelques-uns, en qui vous croyez.

Les administrateurs de l'AQTIS ont l'obligation, juridiquement et éthiquement parlant, de défendre, au mieux, les intérêts de l'AQTIS et de tous ses membres, et seulement ces intérêts-là. Quand la majorité nécessaire aux prises de décision au conseil d'administration n'est pas atteinte parce que des administrateurs en conflit d'intérêt s'abstiennent, l'AQTIS s'en trouve paralysée!

Les 4 pièges de l'administrateur syndical à double chapeau

Piège 1 Être tiraillé entre ses deux allégeances syndicales aux intérêts opposés

Piège 2 Prendre des décisions en fonction de ses intérêts dans un autre syndicat

Piège 3 Céder aux pressions exercées par un autre syndicat

Piège 4 Laisser fuir de l'information confidentielle de l'AQTIS vers un autre syndicat

Les 3 risques d'une AQTIS aux prises avec des conflits d'intérêt

Risque 1 Paralysie du travail actif d'amélioration des avantages et services de l'AQTIS, et sabotage du processus de prise de décisions au conseil

Risque 2 Détournement de vos cotisations et des services de l'AQTIS au profit d'autres organisations syndicales

Risque 3 Affaiblissement et possiblement disparition de l'AQTIS, avec elle disparition de vos ententes collectives, de vos acquis syndicaux et de votre filet social et de la culture syndicale québécoise en cinéma et en télévision

Avec les règlements actuels, dès la prochaine élection, le risque que le conseil d'administration soit composé d'une majorité d'administrateurs aussi membres d'un syndicat hostile à l'AQTIS est très présent. Pour l'instant, aucun règlement ne protège l'AQTIS contre les conflits d'intérêt intersyndicaux chez ses administrateurs.

Il est urgent de modifier des règlements pour que les administrateurs puissent se concentrer sur l'amélioration de vos conditions et de vos services, sans être bloqués par les intérêts d'autres syndicats.

Qu'un administrateur de l'AQTIS soit aussi membre d'un syndicat qui a ouvertement promis la guerre à l'AQTIS dans quatre ans est une aberration syndicale.

L'AQTIS propose de clarifier la réglementation du rôle d'administrateur pour éviter la catastrophe. Surveillez comment dans notre prochaine communication.